

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LANDREVILLE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : 13 Septembre 2022

Date d'affichage : 21 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur THIEBAUT Didier Maire.

Membres présents :

M. THIEBAUT Didier
M. LOUIS-THIVET Jean-Philippe
Mme JOLLY Véronique
M. BERGER Michel
Mme PETITEAUX Anne
M. COUTURIER Benjamin
Mme DEGOUT Delphine
M. PEPIN Jean-François
M. ROBERT Clément

Membres absents représentés :

M. PHILBERT Roger – Pouvoir donné à Mme JOLLY Véronique

Membre Absent :

Mme VANUXEEM Alizée

Secrétaire de séance : Mme DEGOUT Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 11 Membres), atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Travaux en cours et futurs
- Fiscalité 2023
- Mise à disposition des salles communales et tarifications
- Infos et Questions diverses

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur les sujets mis à l'ordre du jour.

TRAVAUX EN COURS ET FUTURS

Travaux enfouissement des lignes – 1^{ère} partie :

Monsieur le Maire rend compte aux Membres Présents de l'avancée des travaux d'enfouissement des lignes -1^{ère} partie – un arrêté de circulation a été pris jusqu'au 07 Octobre 2022 pour permettre la réalisation des travaux.

Delphine DEGOUT : à proximité des bennes à verres, Rue des Fâches, accotements creusés par les orages, une signalisation sera mise en place en attente de réparations.

Travaux de voirie :

Jean-Philippe LOUIS-THIVET rend compte des travaux de voirie réalisés par l'Entreprise DOSSOT, Chemin bas du Cimetière- Rue de la Maladière – Carrefour Chemin aux Vaches- Rue de la Belle Charme et les travaux en régie et adresse ses remerciements à Clément ROBERT pour son implication et le suivi des travaux.

Didier THIEBAUT – Contact avec l'AFR pour intervention immédiate, la Commission se réunira le lundi 26 Septembre prochain pour visite des chemins et définition d'interventions à programmer suite aux orages.

Retables de Bouchardon : une étude a été lancée avec réponse au 20 Septembre 2022 – 2 réponses sont parvenues en Mairie sur 14 sollicitations. Celles-ci seront étudiées par Monsieur le Conservateur Régional Adjoint des Monuments Historiques.

3^{ème} tranche : Le Cabinet Juvenelle a envoyé les documents pour l'appel d'offre – Monsieur le Maire doit le revoir pour faire le point.

City-stade :

Monsieur le Maire a stoppé la levée des réserves suite à litige sur porte latérale voilée. Contact sera pris avec la Société SAE pour clôture du dossier.

Point de vue du Suchot :

Le Comité du Tourisme s'est déplacé pour voir l'état du site. Pour l'instant ne rien faire, attente consignes globales sur l'ensemble des points de vue.

Michel BERGER demande si quelque chose est prévu pour la table d'orientation. Le Maire lui indique que l'étude sur le graphisme et la matière utilisée pour remplacement est en cours.

Eclairage de l'Eglise : les travaux vont bientôt débuter, une convention a été signée avec Monsieur GOUTHIER Didier pour pose du projecteur sur sa propriété par la Société SEGELEC.

FISCALITE 2023

Monsieur le Maire, suite à une réunion sur la fiscalité organisée par Monsieur GRANDDNOM, Conseiller aux Décideurs Locaux du Barséquanais, expose aux Membres présents les diverses possibilités pour des revenus communaux et propose une réflexion ultérieure aux possibilités notamment sur la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Monsieur GRANDNOM souhaite organiser une rencontre avec Jean-Philippe LOUIS-THIVET, et la secrétaire pour le passage à la M57 obligatoire au 01 Janvier 2024, ainsi que le financement des travaux.

202209001 -MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES ET TARIFICATIONS

Considérant les délibérations désignées ci-dessous, fixant les tarifs de location des locaux de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m² – 1 office – 1 cuisine et les toilettes, soit :

- Délibération n° 20160726002 du 26 Juillet 2016 - location du vendredi après-midi à 17 heures au lundi matin 10 heures, soit :

- Habitants de Landreville : 200 €
- Extérieurs : 300 €
- Caution : 350 €

- Délibération n° 20161024002 du 24 Octobre 2016 – location à la journée du lundi au vendredi, soit :

- Habitants de Landreville ou extérieurs : 100 €
- Caution 350 €

Considérant les frais occasionnés par le chauffage lors de la location des locaux et que ceux-ci au vu de la conjoncture actuelle ne peuvent plus être supportés par la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote Pour	Contre	Abstention
7	0	3

DECIDE que pendant la période du 15 Septembre au 15 Avril de chaque année, un supplément de 100 € sera appliqué pour frais de chauffage à chaque location.

DIT que ce supplément s'ajoutera aux tarifs de location ci-dessus visés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

La convention de location sera modifiée en ce sens.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal travaille, dans un souci d'économie de frais de chauffage, sur la possibilité de regrouper les différents activités des Associations à une même journée. Contact sera pris avec les diverses Associations utilisant les locaux de la Maison des Associations.

202209001 - Arrêté de désignation d'un correspondant incendie et secours

Le Maire de Landreville,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ; Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard ;

Arrête :

Article 1^{er} : Monsieur Jean-François PEPIN, Conseiller Municipal, est désigné correspondant incendie et secours.

Article 2 - La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Article 3 - Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire : - participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis au préfet ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Article 5 : Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé(e) et publié selon les modalités définies par délibération du conseil municipal.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Illuminations de fin d'année et éclairage public :

L'installation des illuminations se ferait plus tardivement et seraient retirées dès les débuts de Janvier.

Michel BERGER ne comprend toujours pas pourquoi l'éclairage public reste allumé toute la nuit.

Monsieur le Maire, ayant contacté le SDEA pour une éventuelle installation de régulateurs de tension sur l'éclairage public communal, donne lecture de la réponse du SDEA prévoyant de remplacer 175 luminaires d'éclairage public par des luminaires fonctionnels à LED et d'équiper 7 armoires de commandes d'horloges astronomiques qui porterait la contribution communale à 42500 €. Ce qui permettrait de réduire de minimum 50 % la consommation électrique pour l'éclairage public et diminuer le coût de la maintenance annuelle. Le délai pour réaliser cette étude serait de 3 mois maximum pour l'élaboration du devis.

- Emprunt :

Monsieur le Maire a sollicité deux établissements financiers afin de connaître les possibilités d'emprunt et les conditions de durée.

- Rentrée scolaire :

Les effectifs sont stables : 70 élèves

Maternelle : 27

Ecole primaire Loches : 23

Ecole primaire Landreville : 20

Nomination de Monsieur Christophe BETHERY Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Bar sur Seine.

L'école primaire de Loches sera délocalisée à la salle des Fêtes durant le temps des travaux à compter du 1^{er} Janvier 2023.

- Villes et Villages Fleuris :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier suite à la visite du 6 Juillet dernier.

Le Conseil Municipal, décide de l'achat d'un panneau sans fleur, au coût de 91.20 € TTC

Vote Pour	Contre	Abstention
7	0	3

- Déchets ménagers :

Une information sera publiée dans le prochain Landreville Infos.

La déchetterie de Buxeuil est rénovée et ouverte au public – Celle de Noé les Mallets fermera le 1^{er} Octobre pour travaux pour une durée de deux mois environ .

La mise en place de la collecte des ordures ménagères par apport volontaire est reportée suite à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et au délai de livraison des containers.

Questions diverses

La voiture stationnée au Roulis est en cours d'évacuation.

Retirer les gabions au bas du Cimetière.

Recensement DRAC des 18 objets classés de l'Eglise de l'Assomption de Marie.

Cité du Vitrail : déterminer l'endroit où apposer la plaque (sera vu en Commission Bâtiment).

Relance Maison DUFRESNE auprès des Domaines – fournir une estimation du terrain par Notaire. Monsieur le Maire verra avec Me DE LAVIGNE et demandera en même temps où en est la succession de la Maison de Madame DUFRESNE Yvonne.

Un schéma directeur d'eau potable et d'assainissement est à l'étude sur la Commune.

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion qui a eu lieu à Essoyes pour une implantation d'une Maison de santé pour environ 3000 habitants. Une étude est en cours au coût d'environ 10000 € - Il resterait à charge de la Commune d'Essoyes 5000 € à financer – Une demande de soutien à la Commune d'Essoyes va vraisemblablement être transmise aux Communes qui pourraient bénéficier de ce projet.

Tour de table :

Jean-François PEPIN demande si des particuliers peuvent pomper de l'eau à la rivière pendant la sécheresse ? Non cela est interdit par arrêté préfectoral et soumis à amende.

Formation artificier : les deux inscriptions sont enregistrées.

Benjamin Couturier :

Ordures ménagères pendant les vendanges – Selon lui, ce n'est pas à l'Agent Technique de ramasser les ordures des vendangeurs mais aux viticulteurs qui les emploient.

Mise à disposition terrasse pour le Café du Commerce : terrain mis à disposition gratuitement – taxe non envisagée.

Affichage publicitaire commerçants : propose la mise en place d'une taxe.

Affouages communaux : ne se pratiquent pas à Landreville

Michel BERGER :

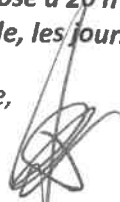
Falaise maison BLANDIN, le constructeur a fait faire un constat d'huissier avant travaux.

Rumeur : le Magasin Vival continue car la Commune le subventionne. Monsieur le Maire précise qu'aucune subvention particulière ni exceptionnelle n'a été votée en Conseil Municipal depuis l'ouverture de ce magasin.

La séance est close à 20 h 45.

Fait à Landreville, les jours, mois et an susdits

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

